

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Band: 27 (1980)
Heft: 3

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

élémentaires en cas d'incendie. Sinon que dans ce cas il s'agit de l'hypothèse de l'explosion nucléaire.

La première consigne consiste à inviter les gens à rester chez eux. L'exode ne ferait en effet qu'accroître les risques dus aux retombées des poussières radioactives. En fonction des cas, les pouvoirs publics ont décidé d'entreprendre méthodiquement le recensement des abris antiatomiques, département par département, sur l'ensemble du territoire. Bien entendu, il s'agit d'abris contre les retombées radioactives et non, certes, contre l'explosion même.

Mais pas de panique!

Sachez que ce recensement n'est pas dû à une initiative soudaine, voire urgente, liée à l'évolution de la situation internationale. Bien au contraire, l'administration entend travailler à son rythme. Qu'on en juge: souterrains, caves d'immeubles, parkings, enfin tout ce qui peut servir d'abri a été recensé à partir de 1978 dans un premier et unique département, celui de l'Indre-et-Loire. La conclusion est, paraît-il, rassurante: la capacité d'accueil a été jugée satisfaisante. L'an dernier l'opération s'est poursuivie dans six autres départements: Isère, Rhône, Vaucluse, Drôme, Haut-Rhin, Morbihan. Les agents recenseurs ont eu recours, pour effectuer leur travail de fourmis, à l'ordinateur qui a traité toute la documentation immobilière fournie par les contribuables aux services fiscaux pour l'établissement des impôts locaux. Ainsi, un inventaire a été fait de toutes les infrastructures qui peuvent servir d'abri pendant une durée fixée par les experts à quatorze jours. «L'hypothèse de travail» retenue par l'administration: recenser tous les moyens de protection d'une population située à plus de 2,6 km de

l'explosion d'une bombe d'une mégatonne.

Cette année, M. Christian Bonnet, responsable de la protection civile en qualité de ministre de l'Intérieur, a obtenu suffisamment de crédits: 5 millions de francs, au lieu de un l'an dernier, pour continuer ce recensement dans vingt autres départements, dont les Hautes-Alpes et les Alpes de Haute-Provence. Si l'on s'en tient aux prévisions officielles, ce travail s'achèverait fin 1983, à condition que ces crédits soient reconduits d'une année sur l'autre. A croire qu'il n'y a donc pas urgence.

Quoi qu'il en soit, cet effort budgétaire accompli cette année pourrait faire croire à un brutal coup d'accélérateur dû à la situation anarchique en Iran et à l'impérialisme soviétique en Afghanistan. Il n'en est rien, car ce serait oublier que les prévisions de

crédit pour 1980 étaient calculées au ministère dès mars dernier.

En fait, au-delà des déclarations officielles, cette opération de recensement prend valeur de témoignage sur les préoccupations gouvernementales: des précautions sont prises, à toutes fins utiles, mais sans hâte. Si le «risque de guerre» existe bien, en revanche le danger n'est pas jugé imminent.

Fort heureusement, d'abord évidemment pour la paix. Ensuite, pour cette autre raison: la survie d'une population située loin de l'explosion supporterait en effet, au-delà d'une simple opération de recensement, la mise en vigueur d'un véritable plan d'ensemble de défense civile. Or, dans l'immédiat, ce plan n'existe pas. Au cours de la prochaine session de printemps, le Parlement, inquiet en raison de la situation internationale, ne manquera pas d'interpeller à ce sujet le gouvernement. *Pierre Vanin*

**Mobilier
pour centres
de protection civile**
études et projets, fabrication

H. NEUKOM SA
8340 Hinwil-Hadlikon ZH
Téléphone 01 937 26 91

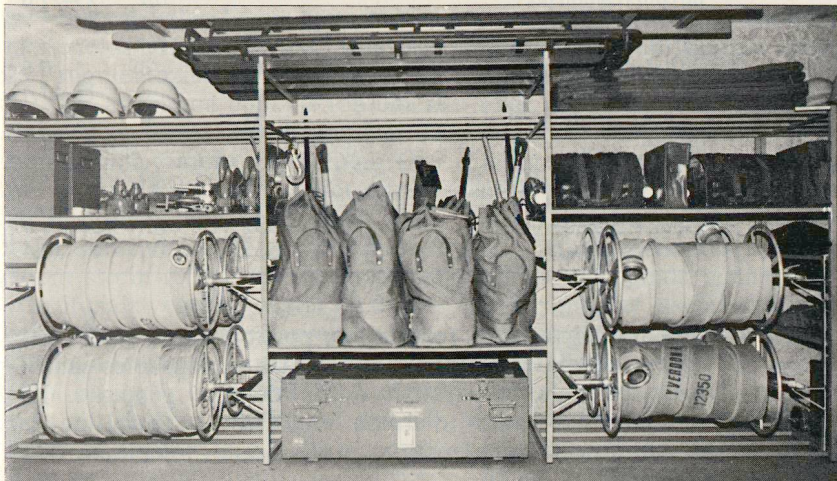
KRÜGER

**protège
abris anti-aériens
et de protection civile
contre l'humidité**

Krüger+Co. 9113 Degersheim

En cas d'urgence: Téléphone 071 54 15 44 et

3117 Kiesen BE Tél. 031 98 16 12
1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021 32 92 90



Rayonnage Protub

Un système simple efficace à des prix avantageux. Une robustesse à toute épreuve. Le montage et le démontage s'effectuent avec une rapidité étonnante. **Sans outil.**

Ein einfaches und wirksames System zu günstigen Preisen. Stabil, schnell montier- und demontierbar **ohne jedes Werkzeug**, sichern diese Vorteile dem Protub-Gestell einen immer grösseren Erfolg zu. Es kann frei im Raum ohne Wandbefestigung und Diagonalen aufgestellt werden.

Multimat SA

Le Chêne Importateur général pour la Suisse
1562 Corcelles / Payerne, téléphone 037 61 63 36